

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL726

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 28 QUINQUIES

A l'alinéa 5, substituer au mot : « publication »

le mot :

« promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.